

— cacher sa pensée, et nous laisser dans cette incertitude qui permet à chacun de garder son opinion sur une matière depuis si longtemps controversée ; c'est proclamer l'inutilité de cette parole auguste ; c'est jeter des semences de discorde entre les catholiques, que l'on convie à interpréter chacun à sa manière l'enseignement pontifical. Car si Jacques a le droit de lire entre les lignes, Pierre aura certes le même droit. Et comme entre les lignes, il n'y a rien pour guider l'esprit, il s'en suivra qu'il y aura autant d'interprétations diverses que de lecteurs.

Nous avons déjà dit que cette suggestion était mauvaise et outrageante pour le Pape et l'épiscopat. Nous devons ajouter qu'elle frise l'impiété. Car la doctrine de l'interprétation privée se trouve, au moins en germe, dans cette suggestion.

Non moins déplorable est la tentative de la presse libérale quand elle prétend trouver dans l'Encyclique la justification de la conduite de ceux qui, dans ce conflit scolaire, se sont opposés aux vœux et aux revendications de l'épiscopat canadien. Elle n'en peut arriver là qu'en usant du procédé que nous venons de flétrir, en lisant "entre les lignes."

Il est, en effet, impossible que le Souverain Pontife ait donné à la fois raison aux évêques canadiens et à ceux qui les ont combattus ; qu'il ait félicité les évêques sur la manière dont ils ont rempli leur devoir dans ces graves conjonctures, et qu'il ait décerné les mêmes éloges à ceux qui s'arc-boutaient dans tous les prétextes et toutes les hypocrisies possibles, pour faire échouer d'abord la réparation que l'épiscopat avait acceptée comme suffisante, et lui refuser ensuite cette même réparation ; qu'il ait ajouté à l'approbation que ces dignes prélats trouvaient dans le témoignage de leur conscience la souveraine autorité de son propre assentiment et de sa propre approbation comme Pasteur universel, et qu'il ait partagé cette approbation au bénéfice de ceux qui se sont sans cesse employés à les contrecarrer ; qu'il ait reconnu que ces princes de l'Eglise ont cherché et cherchent encore à protéger et à défendre des droits sacrés, et qu'il ait étendu cette constatation aux violateurs de ces droits et à ceux qui, de toutes manières, ont empêché la minorité catholique de rentrer en possession de ses privilèges.

Or, que dit textuellement le Pape dans l'Encyclique *Affari vos* ? Écoutons :

"Aussi, lorsque la nouvelle loi vint frapper l'éducation catholique dans la province du Manitoba, était-il de votre devoir, Vénérables Frères, de protester ouvertement contre l'injustice et contre le coup qui lui était porté ; et la manière dont vous avez rempli ce devoir a été une preuve de votre commune rigueur, et d'un zèle vraiment digne d'évêques. Et, bien que sur ce